

Médicosocial

Pas de plan grand âge, mais de nouvelles charges !

La FNADEPA se désole du nouveau report de la Loi Grand âge et alerte sur les nouvelles charges financières qui s'accumulent sur les établissements et services pour personnes âgées, pourtant déjà exsangues.

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) a publié une étude contenant des projections éloquentes sur le nombre de personnes âgées et leurs lieux de vie d'ici à 2050. Quelques heures auparavant, le gouvernement annonçait le report du « plan grand âge », prévu initialement le 12 février. Un signal inquiétant alors que nous sommes au pied du mur démographique.

D'ici 2050, selon la Drees, notre pays comptera près de 23 millions de personnes âgées de 60 ans et plus, soit 5 millions de plus qu'en 2021, et 2,8 millions de personnes en perte d'autonomie, soit 738 000 personnes supplémentaires sur cette période. Si cette étude évoque plusieurs hypothèses de lieux de vie pour ces seniors, elle pose un constat implacable : il faudra créer entre 150 000 et 200 000 emplois supplémentaires dédiés au soutien à l'autonomie dont 118 000 rien qu'en aides à domicile. 365 000 places d'établissements devront être créées pour les accueillir, en Ehpad ou habitats intermédiaires.

Ces données appellent à une réaction immédiate des pouvoirs publics. Pourtant, le « plan grand âge », dont la présentation était prévue le 12 février, est reporté sine die. Si ce report semble être un hasard de calendrier lié aux élections municipales, le signal envoyé, le jour de la publication des

résultats de la Drees, est particulièrement mal venu. Nul ne peut plus ignorer le défi. Depuis 2007, tous les gouvernements ont renoncé à engager une réforme à la hauteur des enjeux. Nous sommes désormais au pied du mur. Le temps des concertations, des tours de France et des mesurées est révolu. Des dizaines de rapports et projections sont sur la table, les solutions sont connues. La FNADEPA exhorte le gouvernement à s'en saisir et à agir en présentant un plan ambitieux et financé.

Taxe d'apprentissage

Les mauvaises nouvelles s'accumulent pour les établissements et services pour personnes âgées. La loi de finances 2026, publiée le 20 février, supprime l'exonération de la taxe d'apprentissage dont bénéficiaient les acteurs du secteur privé non lucratif. Cette taxe, qui s'élève à 0,68 % de la masse salariale va donc faire peser près de 30 millions d'euros de charges supplémentaires sur le seul secteur associatif. Cette mesure est une aberration. Taxer ainsi l'apprentissage, qui est l'un des rares leviers de recrutement et de fidélisation dans les établissements médico-sociaux revient à demander à des structures déjà fragilisées de financer elles-mêmes l'avenir des métiers du soin et de l'accompagnement !

Par ailleurs, les ESMS pour personnes âgées – tous statuts confon-

dus – font face à d'autres charges nouvelles qui les mettent en péril :

- l'augmentation des cotisations retraite (CNRACL) pour les structures de statut public, sur quatre ans, compensée à seulement 40 % par l'État ;
- le versement mobilité régional et rural (VMRR), créé en 2025 et appliqué sur décision des régions, auquel sont assujettis tous les employeurs privés ou publics de 11 salariés et plus sur les territoires concernés ;
- des surcoûts non financés, liés notamment à la hausse du Smic, à l'inflation et à l'augmentation des charges patronales.

Une équation impossible, alors que deux tiers d'entre eux étaient déjà déficitaires à hauteur de 209 000 € en moyenne en 2025. Ça suffit, les caisses sont vides !

Continuer à taxer le secteur du grand âge, pilier de la solidarité nationale et de la cohésion sociale, est un non-sens dont risquent de pâtir encore une fois les plus vulnérables. La FNADEPA demande donc le rétablissement de l'exonération de la taxe d'apprentissage pour les secteurs d'intérêt général, comme le médico-social et la santé, la pleine compensation de la hausse de la CNRACL, l'exonération ciblée du versement mobilité régional et rural pour le secteur médico-social. ■

Extrait des communiqués de presse des 6 et 20 février 2026